

CARPIMKO

Infirmiers - Masseurs Kinésithérapeutes - Pédiatres - Orthophonistes - Orthoptistes – Podologues – Auxiliaires médicaux

Caisse Autonome de Retraite

6 place Charles-de-Gaulle - 78882 Saint-Quentin-Yvelines Cedex

Tél. 01 30 48 10 10

www.carpimko.fr

MALADIE

➤ Cotisations

- Conventionnés (secteur 1)

0,11 % des revenus (complétés par une participation des caisses de 9,7%)

- Non conventionnés (secteur 2)

- 6,5 % sur la tranche A des revenus (de 1 € à 34 308 € en 2009).

- 5,9 % au-delà et jusqu'à 5 plafonds S.S. (de 34 308 € à 171 540 €)

Exemples :

Cotisations payées selon les revenus de l'exercice précédent :

Revenus nets déclarés	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
Conventionnés	2 452 €	4 905 €	7 357 €	9 810 €
Non-conventionnée	1 625 €	3 155 €	4 630 €	6 105 €

➤ Prestations - remboursement en fonction du barème de responsabilité de la S.S.

Soins courants : frais médicaux, dentaires, paramédicaux, analyses, cures thermales, etc.	70 %
Pharmacie : vignette blanche vignette bleue	65 % 35 %
Hospitalisation : si <30 jours ou <K50 si >30 jours ou >K50	80 % 100 %
A.L.D. (affections longue durée)	100 %

PREVOYANCE

➤ Cotisations

Forfaitaire : 654 € en 2009 pour les secteurs 1 et 2.

➤ Prestations

Incapacité temporaire totale - de 0 à 90 jours - du 91e jour au 365e jour - majoration pour conjoint, enfant à charge - majoration pour tierce personne	néant 45,21 €/jour 8,22 €/jour 16,44 €/jour
Incapacité permanente totale - rente d'invalidité (100 %) - majoration pour conjoint ou enfant à charge	1 027,50 €/mois 513,75 €/mois 513,75 €/mois
Incapacité partielle Décès - capital décès au conjoint sans enfant - capital décès au conjoint avec enfant(s) - capital décès aux enfants à charge si pas de conjoint - rente de survie du conjoint - rente éducation	8 220 € 12 330 € 4 110 € 685,00 €/mois 513,75 €/mois

RETRAITE

➤ Cotisations

- Régime de base :

8,6 % des revenus de l'exercice n-2 jusqu'à 29 162 €, ouvrant droit à 450 points maximum
puis **1,6 %** des revenus de l'exercice n-2 de 29 162 € à 171 540 €, ouvrant droit à 100 points maximum.

Cotisation minimale en cas de revenus inférieurs à 1 744 € : 150 €

Cotisation maximale : 4 786 €

Taxation en cas de non déclaration de revenus : 4 786 €

valeur du point retraite de base : 0,5272 € en 2009

- Régime complémentaire **CARPIMKO** obligatoire :

Une part forfaitaire : 1 024 € en 2009 pour 8 points acquis

Une part proportionnelle : 3% des revenus de 2007 lorsque ceux-ci sont compris entre 25 246 € et 119 113 €.

valeur du point retraite : 18 € en 2009

- Régime complémentaire **ASV (Avantages Sociaux Vieillesse)**

Cotisation de l'assuré : 167 € complétée par une cotisation des caisses de : 333 €

nombre de points par an : 44 points jusqu'au 31/12/2008

26,5 points en 2009

24,5 points à partir de 2010

valeur du point en 2009 : acquis avant 31/12/2005

➤ 2,60 €

acquis à partir du 01/01/2006

➤ 1,20 €

➤ Prestations :

Droits à la Retraite théoriquement acquis pour 40 années de cotisations.

- **Régime de base** des professions libérales : **nombre de points X valeur du point**

- **Régime complémentaire CARPIMKO** : retraite proportionnelle au nombre de points acquis :

Retraite annuelle = nombre de points acquis x valeur du point

- **Régime supplémentaire** : retraite proportionnelle au nombre de points acquis

Retraite annuelle = nombre de points acquis x valeur du point

Total points acquis sur 40 années de cotisation : 26,50 x 40 = 1 060 points

Valeur théorique : 1 060 x 1,20 : 12 = 106 €/mois

- Réversion conjoint :

• régime de base : 54 % de la retraite dès 55 ans si revenus inférieurs à 18 116,80 € par an.

• régime complémentaire : 60 % des droits acquis dès 65 ans.

• régime complémentaire facultatif (ASV) : 50 % des droits acquis dès 65 ans

Exemple

Revenus annuels nets	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
- Cotisations annuelles				
Régime de base	2 150 €	2 841 €	3 241 €	3 641 €
Régime Carpimko	1 024 €	1 766 €	2 516 €	3 266 €
Régime ASV	167 €	167 €	167 €	167 €
Total	3 341 €	4 774 €	5 924 €	7 074 €
- Droits de retraite théoriquement acquis en 40 années de cotisations				
Régime de base	678 €/mois	816 €/mois	847 €/mois	878 €/mois
Régime Carpimko	480 €/mois	828 €/mois	1 179 €/mois	1 530 €/mois
Régime ASV	106 €/mois	106 €/mois	106 €/mois	106 €/mois
Total	1 264 €/mois	1 750 €/mois	2 132 €/mois	2 514 €/mois

➤ Loi Fillon

Montants disponibles dans le cadre de la Loi Fillon : merci d'utiliser l'outil informatique DFS sur ELISA.